

ASSOCIATION	Type de conventions	OBJECTIFS
<p align="center"><b>ET VOUS TROUVEZ ÇA DROLE</b></p>	<p align="center">Convention pluriannuelle d'objectifs avec subvention</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Création et mise en oeuvre de 9 parcours éducatifs par année scolaire dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, avec la mobilisation de moyens par l'Association – Centre Régional des Arts du Cirque (C.R.A.C) d'un montant d'environ 5 500 €,</li> <li>2. Favoriser la pratique du cirque en direction des amateurs de la commune en appliquant un tarif préférentiel,</li> <li>3. Mettre en oeuvre une programmation circassienne sur les « piste d'automne et piste de printemps ». Dans le cadre de cette programmation, la maison Folie Beaulieu accueillera et prendra en charge financièrement deux spectacles proposés par l'Association - C.R.A.C pour un montant d'environ 5 000 € comprenant le contrat de cession et les frais annexes (voyages, hébergements et la restauration),</li> <li>4. Participation à des manifestations élaborées par les associations, les comités de quartier ou la Commune,</li> <li>5. Intensifier la présence de la structure sur les 5 quartiers lommois en développant des petites formes hors les murs,</li> <li>6. Accueillir au minimum 33 % d'adhérents résidant sur la commune avec comme objectif sur 3 ans d'atteindre 40 % avec la mise en place de mesures d'accompagnement,</li> <li>7. Présenter des étapes de recherche et de travail aux différents publics,</li> <li>8. Sur sollicitation de la Commune associée de Lomme, développer 5 à 6 formations en direction des personnes relais,</li> <li>9. Participer à la vie associative de la Commune, à des manifestations élaborées par les associations, aux instances de démocratie participative ou la Commune et au développement de partenariats avec les acteurs sociaux, culturels, communales et le tissu associatif lommois.</li> </ol>
	<p align="center">Convention de mise à disposition de locaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise à disposition des locaux situés au Parc Naturel Urbain et réhabilités pour la pratique des Arts du Cirque - chapiteau de 380 places</li> <li>• Mise à disposition de la salle du denier, 755 avenue de Dunkerque à Lomme o du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00 selon le calendrier</li> <li>• Mise à disposition de la salle de danse spécialisée, rue Roger Salengro à Lomme o du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h00 à 17h30 selon le calendrier</li> <li>• Mise à disposition de la Piscine Municipale, avenue de Dunkerque à Lomme o Le lundi et le vendredi de 15h45 à 17h00</li> </ul>
<p align="center"><b>THEATRE OCTOBRE</b></p>	<p align="center">Convention pluriannuelle d'objectifs avec subvention</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le développement des projets en directions des jeunes (6/12 ans) et plus particulièrement dans le cadre du Projet Educatif Global porté par la Commune en créant et en mettant en oeuvre 4 parcours éducatifs par année scolaire avec la mobilisation des moyens de l'Association.</li> <li>2. La réalisation d'un minimum d'une création et/ou la reprise d'un minimum de 20 représentations de différents spectacles de son répertoire sur le territoire de la Commune (pièce de théâtre et petite formes)</li> <li>3. L'animation de cours de théâtre pour un public adolescent et adultes de septembre à juin avec une restitution publique en juin.</li> <li>4. L'animation d'ateliers de pratiques théâtrales en milieu scolaire en adéquation avec les projets pédagogiques et culturels proposées par les partenaires demandeurs.</li> <li>5. La sensibilisation et la recherche de nouveaux publics : poursuivre et développer le travail mené jusqu'ici en direction des publics afin d'assurer une fréquentation d'environ 3 000 spectateurs. Elle mettra en oeuvre des actions de proximité telles que des répétitions publiques, rencontres artistiques, animations, dans différents lieux de la Commune.</li> <li>6. L'élaboration d'une saison théâtrale qui allie la présentation d'un répertoire théâtral vivant et audacieux avec la diffusion d'oeuvres contemporaines mais aussi classiques. Elle aura à sa charge l'accueil des compagnies faisant partie de la programmation : transports, logistique.</li> <li>7. L'intensification de sa présence en développant des petites formes hors les murs sur les 5 quartiers lommois et plus particulièrement à la Médiathèque et à la Maison Folie Beaulieu, équipements culturels qui développent un projet culturel.</li> <li>8. Participer à la vie associative de la Commune, à des manifestations élaborées par les associations, aux instances de démocratie participative ou la Commune et au développement de partenariats avec les acteurs sociaux, culturels, communales et le tissu associatif lommois.</li> </ol>
	<p align="center">Convention de mise à disposition de locaux</p>	<p>Le théâtre les Tisserands pour les répétitions des créations théâtrales du Théâtre Octobre, stipulées au planning adopté en début de saison nouveau créneau : Salle de répétitions musicales de 18h à 01h. Un bureau au 1er étage de l'Espace « les Tisserands » pour le secrétariat administratif du théâtre.</p>

ASSOCIATION	Type de conventions	OBJECTIFS
Arts Martiaux Lomme	convention pluriannuelle d'objectifs sans subvention	1. Préparer les jeunes et les moins jeunes à savoir se comporter face à d'éventuelles agressions verbales ou physiques par une pratique issue de différents arts martiaux et sports de combat accessibles à tous 2. Donner des cours 3. Participer à des championnats départementaux, régionaux, nationaux ou internationaux organisés par des instances reconnues 4. Organiser et/ou participer à des stages avec des formateurs diplômés et déclarés de différentes disciplines 5. Pratiquer le renforcement musculaire dans des salles adaptés 6. Participation à la vie associative de la Commune, à des manifestations élaborées par les associations, les instances de démocratie participative ou la Commune et le développement de partenariats avec les acteurs sociaux, culturels, communales et le tissu associatif lommois.
	convention de mise à disposition de locaux	- La salle des sports Victor Hugo, rue Victor Hugo à Lomme le lundi et le mardi de 12h00 à 14h00 et de 16h30 à 22h00 le mercredi de 12h00 à 22h00 le jeudi de 8h30 à 14h00 et de 16h30 à 22h00 le vendredi de 12h00 à 22h00 le samedi de 9h00 à 22h00 le dimanche de 9h00 à 14h00 - Et d'un local à usage exclusif, Salle des Sports Victor Hugo